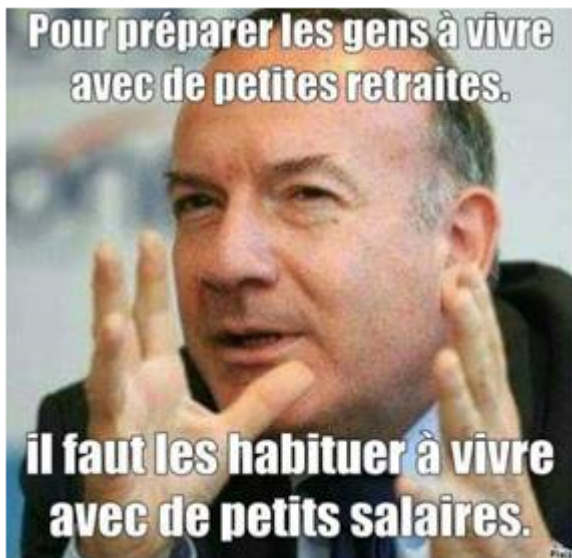


Retraites : je suis fort âgé, mais j'émet quelques évidences...



Fort âgé, je ne serai pas concerné par ces réformes. Mais l'expérience du passé permet de conserver quelques lueurs...

Avant toute chose, la bataille engagée est un leurre. Le système est modifié régulièrement tous les 5 ans environ.

Prévoir à 42 ans est soit idiot, soit hypocrite, soit les deux... **Faisons avec...**

Commençons par une évidence... même ringarde.

L'homme vit plus longtemps, les enfants ne travaillent plus dès huit ans. Les familles qui abritaient les vieux n'existent plus. La vapeur, l'électricité, maintenant le numérique, ont tout bouleversé.

La victoire des 40 heures, devenues 35, la consommation, les loisirs, ont changé la donne.

Les 65 ans de 1981 devenues... 60... Qui le dit ?

Banalités ? Direz-vous ? Mais tellement explicatives.

La retraite fut un ultime repos. Elle devient pour certains une seconde jeunesse, pour d'autres une attente interminable. C'est selon...

Ce mode de calcul à « points » est le plus juste qui soit.

Il est lié à l'activité de l'individu durant toute sa vie professionnelle. Une forme de « capitalisation » de l'effort d'une vie. **Une addition de « points » qui s'accumulent tout au long de la vie. !**

Il ignore toute forme de solidarité, c'est vrai, puisqu'il se rattache à la seule personne et à son seul travail.

Les retraites complémentaires l'utilisent depuis longtemps, à bon escient, et ça marche !

« **À chacun suffit sa peine** »... Faut-il supporter celle des autres ? Un choix !

Nous vivons de deux maux, le corporatisme des professions organisées et celui d'un service public privilégié.

La liste des corporatismes serait interminable, au-delà des 42 régimes spéciaux dénoncés, celle des fonctionnaires d'État, territoriaux ou de service public, tout autant, quand on entre dans les détails.

« Toute peine mérite salaire », tout salaire mérite retraite. Évidence. MAIS...

Première question ? Les régimes spéciaux qui remontent au XIX^e siècle, avec les primes de charbon !

Ils n'y sont pour rien, mais en profitent. Beaucoup l'ont choisi pour ça. Hélas, l'État « historique » devra payer.

Deuxième question ? Chaque peine au travail n'est pas

égale... Entre les 3 x 8 de l'ouvrier et les technos de Bercy, ce n'est pas pareil... Cols bleus et cols blancs. Une valeur du point positive ou négative pourrait y pourvoir.

Troisième question ? La condition féminine dont les maternités sont, à la fois, une chance pour le pays, mais aussi une interruption d'une vie professionnelle. Quand on sait combien la politique familiale a été rabaissée ! Une honte.

Des points gratuits seraient une solution.

Quatrième question ? Les accidents de la vie. Tout simplement. Ceux qui, par leur naissance, ou des accidents, perdent l'accès au travail. L'invalidité vaudrait des points.

Alors ? LA solution ?

La question de base à se poser est la suivante :

« Le montant de la retraite doit-il être calculé en fonction de l'âge ou en fonction des années de cotisation ? »

– **« L'âge pivot »**, tant décrié, impose une durée de travail non uniforme, du fait de l'âge d'entrée au travail. (études ou apprentissage, etc...). Même si ceux qui ont commencé tôt auront « capitalisé » plus longtemps.

– **La durée de cotisation** est plus proche de la réalité personnelle, même si elle peut défavoriser les accédants après de longues études. Mais, en général, ils gagnent plus.

Dans les deux cas, le départ à la retraite devrait se faire sur la base de l'estimation des points accumulés, donc d'un niveau de pension, **selon leur choix personnel**, à leurs risques et périls, **sans retour en arrière. !**

Afin de protéger les « inconscients », **un minimum de points**

sera exigé !

Dans un système « universel », les Caisses complémentaires actuelles seraient supprimées et ponctionnées ?

L'argent ainsi accumulé serait redistribué aux ayants droit, à chacun d'en faire l'usage. Cela concerne plus de 150 Mds ! Mais l'État lorgne dessus... Insupportable.

Et c'est là où les économistes matheux et non les politiques et syndicalistes entrent en scène.

Chaque année, chacun devrait recevoir un document « ET SI JE PARTAIS MAINTENANT ».

Un simple tableau indiquant, en fonction de l'âge (espérance de vie) et stock de points accumulés, la retraite « éventuelle » en cas de départ.

À chacun de choisir ! N'est-ce pas la démocratie ?

Plus de discussions inutiles !

Consensus sur une liberté individuelle et responsable.

Pour terminer sur une touche d'humour ?

Seule l'euthanasie obligatoire, comme variable d'ajustement serait la bonne solution !

Michel Rondepierre